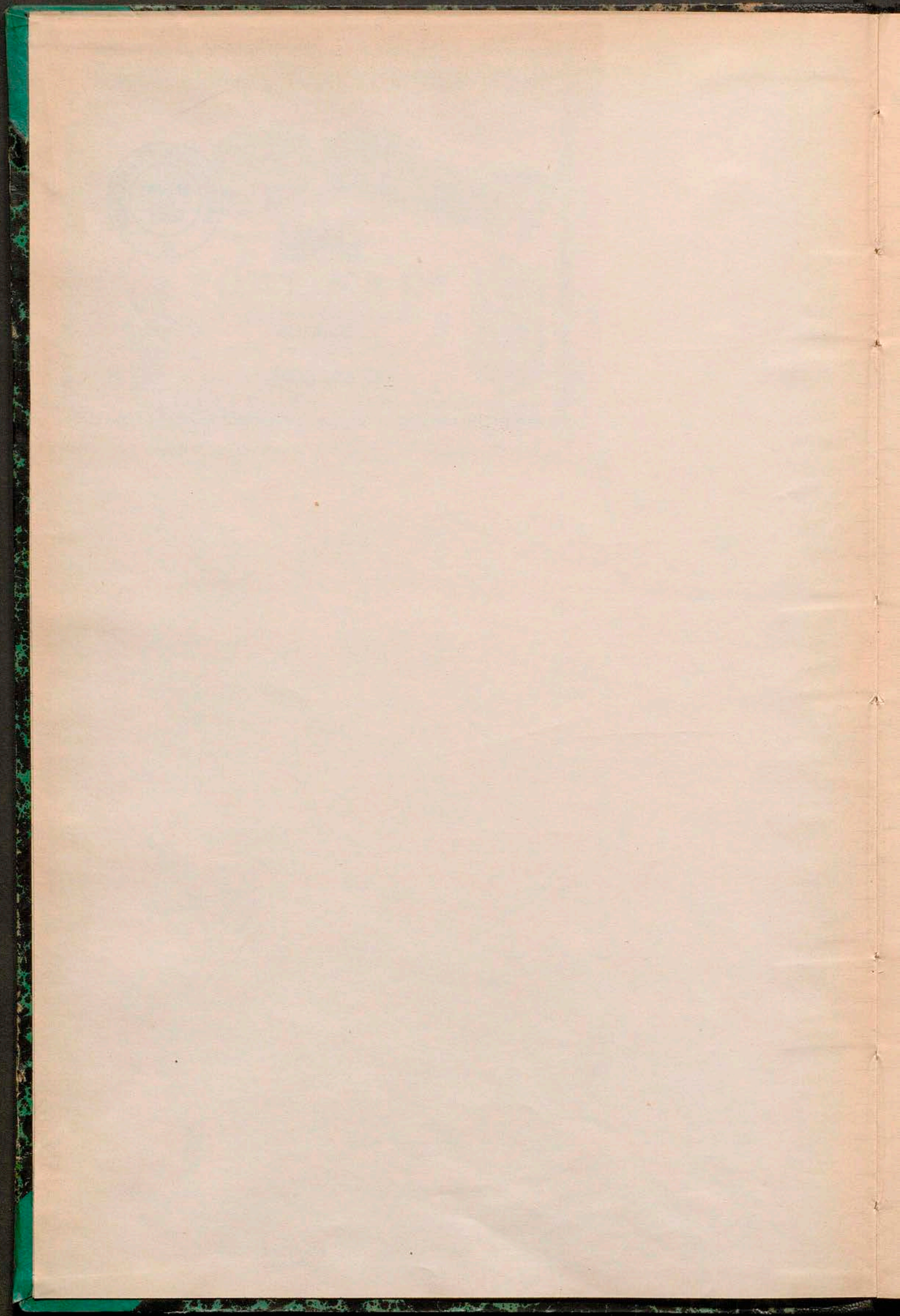


5^e COMMISSION d'Initiative parlementaire.

(Nommée le 22 octobre 1902.)

MM.

- | | | |
|------------------------|---|--|
| 1 ^{er} BUREAU | { | CHARLES DUPUY.
MONESTIER. |
| 2 ^e BUREAU | { | BEAUPIN.
VILLARD. |
| 3 ^e BUREAU | { | Amiral DE CUVERVILLE.
DELOBEAU. |
| 4 ^e BUREAU | { | ALASSEUR.
VICTOR BOISSEL. |
| 5 ^e BUREAU | { | GOMOT.
COSTES. |
| 6 ^e BUREAU | { | WISEUR. — <i>Président</i>
OURNAC. |
| 7 ^e BUREAU | { | GOUTANT.
BOUGUES. |
| 8 ^e BUREAU | { | FORTIER.
DUFOUSSAT. — <i>Secrétaire</i> |
| 9 ^e BUREAU | { | CHARLES RIOU.
COLLINOT. |



La Commission d'Instruction ^{Parlementaire} Local s'est
reunie au 7^e Bureau du Senat le 28 octobre
1902 a une heure apres-midi

Ont ete nommes
President M. Viseur Jules
Secrtaire M. ~~Guillot~~ Jean Dufournat
La seance a ete levee a l'heure trois quarts

Le Secretaire
~~Guillot~~
Dufournat
J. Viseur

La Commission d'Initiative parlementaire reunie
au 6^e Bureau du Senat a etabli sur les
propositions suivantes

President M. Viseur

Secrtaire M. Bouguier en l'absence de M. Dufournat
M. de Curville demande la parole au sujet de la
proposition de loi deposee par lui et M. Cabart
Danneville - La Commission conclut a la prise
en consideration et nomme M. de Curville
rapporteur.

M. le President met en deliberation la
proposition de M. Clouzeau et plusieurs de
ses collegues ayant pour objet l'abolition de la
realite des officiers ministeriels.

M. Gomet demande la parole et
conclut a la prise en consideration mais
declare que le rapport doit porter trace de
reserve.

M. Bouguier demande la parole et

2
conclut à la prise en considération ~~Mais~~
~~Pièce~~ formule les mêmes conclusions
mais demande à faire les plus expresses
réserves sur le fond de la proposition.

M. Gornat est nommé rapporteur.

M. Goutant est nommé rapporteur de la
proposition présentée par M. Darbot.

La Commission vote la prise en
considération, sans les plus expresses réserves
quant au fond.

Le Président

J. L. ~~secretaire~~
de secrétaire
V. Boughey

Réunion du 11^e 1902

Le rapport de M. Lancelot de Carville
sur la D'pense des cours d'eau est adopté

Celui de M. Gornat sur les incendies est
également adopté

Gornat

Le Président

Séance du 27 février 1903.

Le rapport de M. Gourot sur la prise en considération de la proposition de loi ayant pour objet l'abolition de la vénalité des offices ministériels est adopté avec les réserves qui y sont contenues et qui y sont exposées d'une manière très remarquable.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Le Président.

Le Secrétaire

J. L. [Signature]

[Signature]

Séance du 12 juin 1903.

M. Gourot, rapporteur de la commission, donne communication d'une délibération de la Chambre de Commerce de Marseille qui prie le Sénat de repousser la proposition de loi de M. Lécuyer sur l'abolition de la vénalité des charges et offices ministériels.

M. le rapporteur expose aussi qu'il a reçu des délibérations très nombreuses de Chambres de notaires qui insistent également pour le rejet de la proposition.

Des délibérations de Chambres d'avoués insistent également pour le rejet.

Les Chambres de notaires et les Chambres d'avoués déclarent que les Chambres de Commerce dont les délibérations sont parvenues au rapporteur sont unanimes à repousser le projet et donnent des raisons sérieuses à l'appui.

Après un échange d'observations entre plusieurs membres, la commission d'initiative, à l'unanimité, autorise son rapporteur, M. Gourot, à intervenir dans la discussion de la prise en considération avec mission d'accepter par courtoisie la prise en considération de la proposition, avec les plus sages réserves sur le fond même de la proposition, que la commission est unanime à reconnaître comme impraticable, et nuisible ou préjudiciable à la fois aux intérêts des contribuables.

et aux intérêts du Bénéfice Public.

Le Président,

J. Brisson

Le Secrétaire

Dufaure